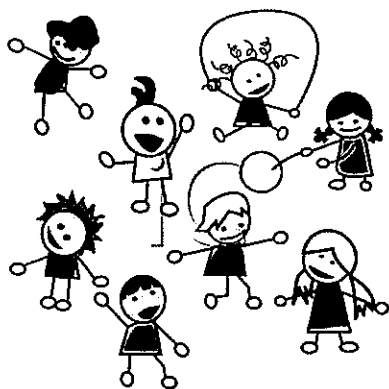


PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE  
VILLE DE CUGNAUX



2015-2018

Pilotage par :

Marie-Laure BURTIN Adjoint au maire déléguée à l'éducation

Emilie TURINA Directrice du service éducation

## TABLES DES MATIERES

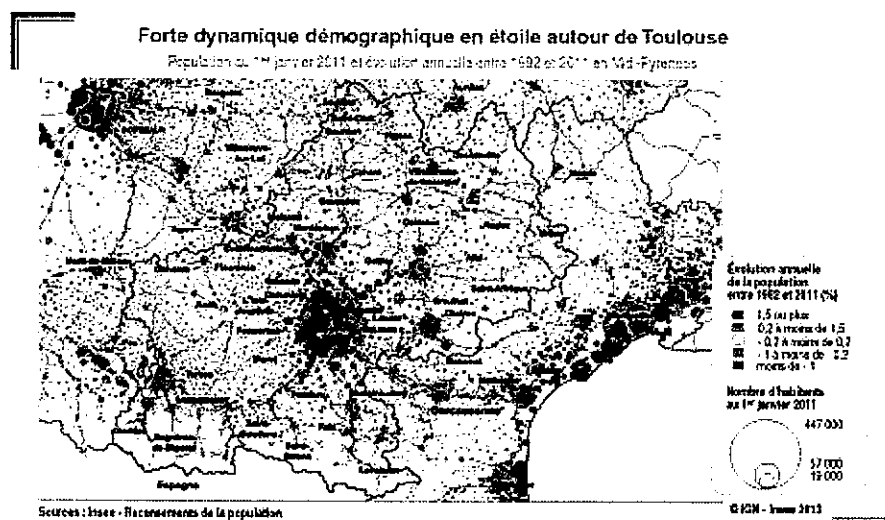
1. CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC.....	4
2. PERIMETRE ET PUBLIC.....	9
3. LES PROJETS D'ECOLES.....	10
4. LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE EDUCATIVE.....	12
1/ La citoyenneté, la responsabilisation et le respect pour faire de la commune un territoire solidaire	
2/ l'écocitoyenneté	
3/ la santé,	
4/ la réussite éducative pour tous.	
5. CONSTATS ET PERSPECTIVES.....	21
5.1 Atouts du territoire et leviers de mise en œuvre du PEDT	
5.1.1 Les dispositifs existants	
5.1.2 Les services de la ville de Cugnax	
5.1.3 Un réseau d'équipements de qualité à vocation culturelle et sportive.	
5.2 Les effets attendus.	
1/ la mise en place d'un encadrement de qualité.	
2/ appliquer les normes d'encadrement prévues par le cadre réglementaire.	
3/ utiliser des espaces d'accueils variés, sécurisés et identifiés par l'ensemble des acteurs intervenant sur les dispositifs périscolaires.	
4/ mettre en œuvre des propositions pédagogiques de qualité.	
6. LES TEMPS DE L'ENFANT SUR LA COMMUNE.....	26

7. PROGRAMME OPERATIONNEL.....	27
7.1 Les modalités de fonctionnement	
7.2 Articulation du PEDT avec d'autres dispositifs existants.	
* Le Contrat enfance jeunesse (CEJ)	
* Les contrats projets des centres sociaux	
* Le dispositif de la Veille et la Réussite éducative (VRE)	
* Le projet d'établissement de l'EMEA de Cugnaux.	
8. PILOTAGE.....	32
8.1 Les partenaires du PEDT.	
8.2 Structure de gouvernance du PEDT.	
8.2.1 La mise en place d'un comité de pilotage global	
8.2.2 Les missions du comité de pilotage	
8.3 Modalités d'évaluation du PEDT	

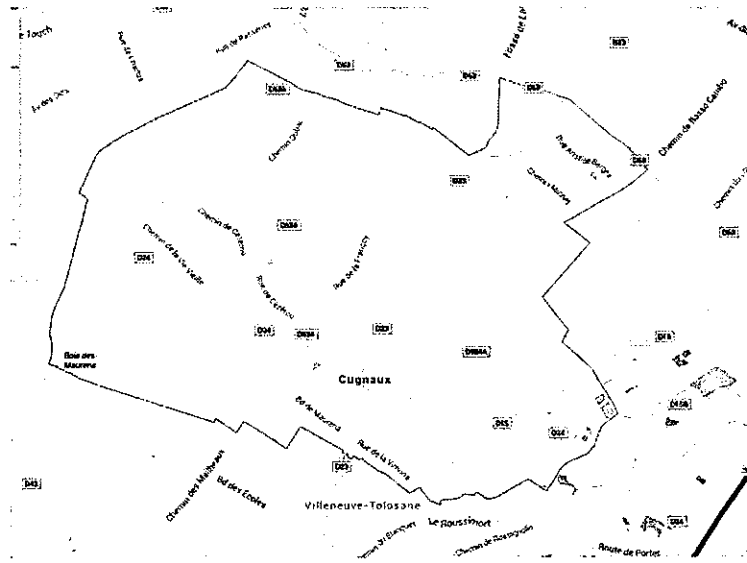
## 1. CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Entre 1982 et 2011, La région Midi-Pyrénées a gagné 580 000 habitants, dont plus de la moitié dans l'agglomération Toulousaine. C'est l'une des régions ayant la plus forte croissance démographique en 30 ans. Elle est due essentiellement aux apports migratoires. La Haute-Garonne est le département métropolitain le plus dynamique avec une croissance annuelle moyenne de 1,5 % de sa population. Comme au niveau national, la croissance des grandes aires urbaines de la région est plus forte dans leur couronne périurbaine que dans l'unité urbaine.

Avec 1,25 millions d'habitants, l'aire urbaine de Toulouse devient la 4<sup>e</sup> de France. Les petites villes de la région stagnent mais leur couronne est parfois dynamique. L'aire urbaine toulousaine connaît un véritable boom démographique qui irrigue largement les territoires environnants, dans le département et même au-delà. Très urbanisée, la Haute-Garonne attire un nombre croissant de nouveaux habitants, jeunes, actifs, cadres ou occupant des emplois intermédiaires. C'est avec Paris le département français qui attire le plus d'élèves et d'étudiants.



Commune de 13,01km<sup>2</sup>, Cugnaux est située dans la première couronne de la métropole toulousaine et possède l'ensemble des services d'une ville avec cette envergure : Crèches, établissements scolaires, centre de loisirs, centres sociaux, vie associative (+100 associations), commerces, structures médicales et paramédicales...mais doit lutter contre l'étiquette de ville dortoir.



Le développement de la ville est intrinsèquement lié à l'avenir de la base de Francazal, qui impactera les aménagements futurs aussi bien en terme de voirie, de services que d'infrastructures économiques et industrielles.

Il faut également noter que Cugnaux est l'une des villes de la première couronne Toulousaine qui possède la plus importante réserve foncière et de ce fait reste très prisée des programmes d'urbanisation. L'étude des permis déposés montre plus 900 logements prévus sur les 6 prochaines années avec majoritairement des constructions de Type 3 et de Type 4 ce qui laisse présager l'installation de familles avec enfants.

Faisant partie de Toulouse Métropole depuis 1992, la ville de Cugnaux à l'instar du département est en plein essor. Elle compte 16 541 habitants au dernier recensement en date du . La population cugnalaïse est en nette augmentation, (de l'ordre de 2%) par rapport aux autres territoires se trouvant à proximité. Le taux de natalité (+0,9%) y est en constante évolution.

La ville est en terme de population la 5ème de l'agglomération toulousaine après Toulouse, Colomiers, Tournefeuille et Blagnac.

La commune enregistre des flux migratoires importants conséquence de sa position géographique dans l'aire toulousaine. Cela induit une problématique au niveau des établissements scolaires, avec des inscriptions et des radiations permanentes (avec des mouvements continus sur l'année), mais également quant à la capacité d'accueil des structures de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Dans ce contexte, la construction d'un cinquième groupe scolaire ainsi que la mise en adéquation du centre de loisirs deviennent une nécessité à court terme.

De plus, la commune est marquée par une évolution de sa structure sociale avec l'arrivée massive de jeunes actifs appartenant aux CSP de cadres et professions intermédiaires. Cependant, la ville comporte également une population croissante ayant des difficultés d'insertion importantes qui se traduisent par l'établissement d'une Zone Urbaine Sensible et d'une Zone de Sécurité Prioritaire s'inscrivant dans le contrat de ville. Ces deux dispositifs se confondent au sein d'un même quartier, Le Vivier-Maçon.

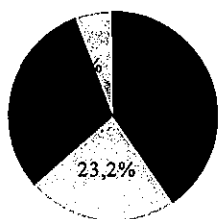
Une étude de territoire réalisée entre 2007 et 2011 relève la disparité des familles cugnaises :

- Une forte augmentation des familles vivant avec un demi SMIC (+11,68 %) ainsi qu'un recul de la classe dite « moyenne » associé à un accroissement conséquent des familles considérées à hauts revenus.
- Un accroissement de 12,5 % des familles nombreuses qui comportent plus de 3 enfants.
- Une augmentation de près de 6 % des familles bénéficiaires des minimas sociaux.

Ces éléments soulèvent les problématiques suivantes :

- Précarisation des familles,
- Problème de mixité sociale,

#### Répartition de la population cugnlaise par âge et par sexe en 2010



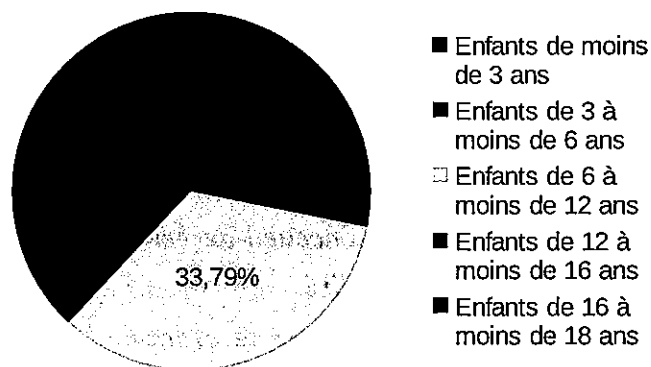
	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	7647	100,0%	8162	100,0%
<b>0 à 14 ans</b>	1677	21,9%	1378	16,9%
<b>15 à 29 ans</b>	1403	18,3%	1627	19,9%
<b>30 à 44 ans</b>	1777	23,2%	1812	22,2%
<b>45 à 59 ans</b>	1476	19,3%	1635	20,0%
<b>60 à 74 ans</b>	862	11,3%	1052	12,9%
<b>75 à 89 ans</b>	428	5,6%	613	7,5%
<b>90 ans et plus</b>	24	0,3%	45	0,6%

- 0 à 14 ans    ■ 15 à 29 ans    □ 30 à 44 ans
- 45 à 59 ans    ■ 60 à 74 ans    □ 75 à 89 ans
- 90 ans et plus

La population cugnlaise peut être considérée comme une population jeune avec un taux de natalité élevé. De plus, d'après les chiffres la population appartenant à la tranche 15-44 ans est plus importante que la moyenne nationale. (41,8 % pour

Cugnaux contre 37,9 % pour la France). Ces tranches d'âge sont très impliquées dans la maternité et laisse envisager une croissance de la population qu'il faut anticiper.

### Répartition de la population cugnalaise de moins de 18 ans



	Nombre d'enfants	%	Nombre de familles	Dont familles monoparentales	%
Enfants de moins de 3 ans	706	19,71	662	69	10,42
Enfants de 3 à moins de 6 ans	655	18,29	595	108	18,15
Enfants de 6 à moins de 12 ans	1 210	33,79	911	210	23,08
Enfants de 12 à moins de 16 ans	708	19,77	632	191	30,22
Enfants de 16 à moins de 18 ans	302	8,44	284	95	33,45
<b>TOTAL</b>	<b>3 581</b>	<b>100</b>	<b>3084</b>	<b>673</b>	<b>21,82</b>

Face à l'accroissement constant de sa population, et plus particulièrement des familles avec de jeunes enfants, la commune de Cugnaux doit anticiper et parer à la saturation de ses accueils.

En effet, le collège de Cugnaux accueillera plus 830 élèves à la rentrée 2015, la capacité maximale d'accueil étant de 900 élèves.

Dans le même temps les écoles de la commune accueilleront plus de 1830 élèves à la rentrée scolaire de septembre 2015, avec la création de 3 nouvelles classes en élémentaires. Les écoles existantes n'ont plus la possibilité d'accueillir de nouvelles classes.

Conséquence également de cette augmentation des effectifs scolaires, le service de

restauration réalise près de 1650 repas par jour. Dans sa configuration actuelle, et sans travaux d'agrandissement, la cuisine centrale ne sera pas en capacité de fournir les repas au-delà de 1900 rationnaires quotidiens.

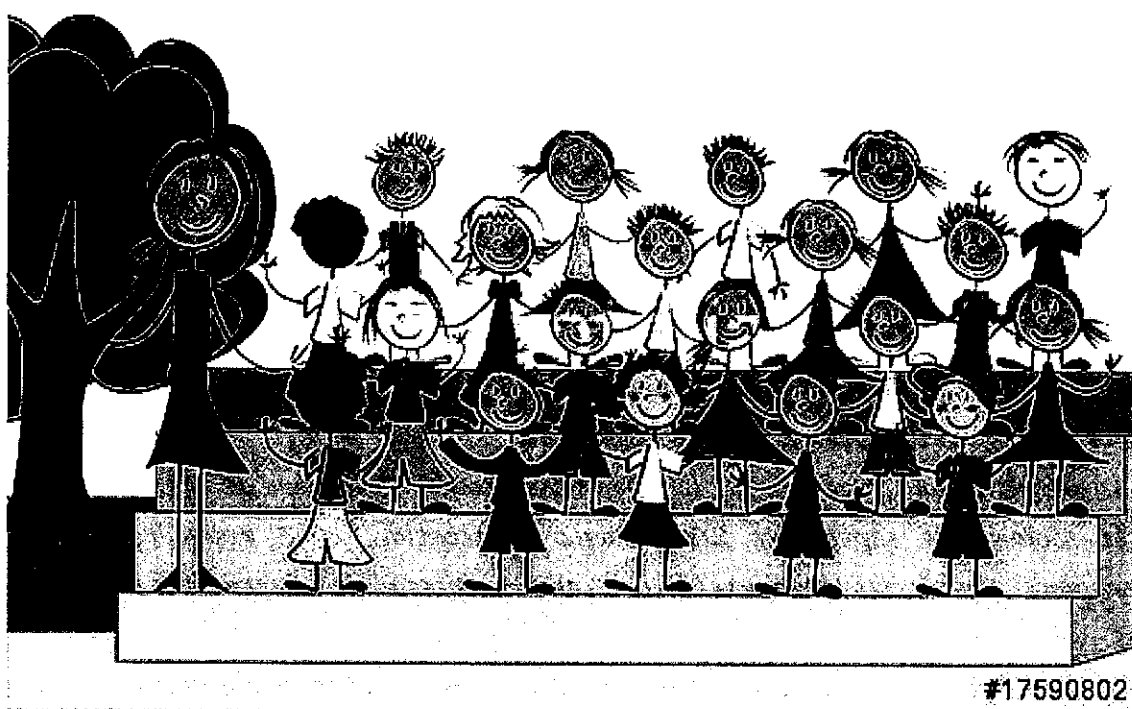
Le centre de loisirs Rachéty quant à lui possède un agrément pour l'accueil de 210 enfants. Les demandes étant toujours plus importantes un accueil secondaire est désormais effectué sur l'école Léon Blum afin de satisfaire le plus grand nombre.

Enfin, les accueils de petite enfance font également face à une liste d'attente et sur l'année 2015 des places de berceaux ont été réservées auprès d'une structures privée afin d'essayer de satisfaire les demandes.

Désengorger et développer les structures d'accueil de l'enfance dans son sens large est une des priorité que s'est fixée la municipalité.

En ce sens une réflexion globale est menée sur la création du 5ème groupe scolaire, sur l'extension du centre de loisirs ou la création d'un deuxième et sur l'évolution de la cuisine centrale.

Ces évolutions engendrent une refonte de la carte scolaire favorisant la mixité sur l'ensemble du territoire et permettent un allègement des effectifs sur les structures existantes. Cet allègement permet de redéfinir les espaces à partager et à mutualiser entre les différents acteurs du milieu éducatif afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil possibles à l'élève.





## 2. PERIMETRE ET PUBLIC

<b>Territoire concerné</b>	
<b>Public principalement concerné</b>	Ville de Cugnaux 16 500 habitants
<b>Autres publics</b>	Enfants de 0 à 17 ans Parents, Familles Personnes Âgées
<b>Nombre d'enfants potentiellement concernés (au 15/04/2015)</b>	
<i>dont accueillis en structure petite enfance</i>	
<i>dont accueillis chez une assistante maternelle</i>	
<i>dont scolarisés en école maternelle</i>	150
<i>dont scolarisés en école élémentaire</i>	220
<i>dont scolarisés au collège</i>	718
<i>dont scolarisés au lycée</i>	1 065
	832
	1300
<b>Établissements scolaires</b>	
Groupe scolaire Jean Jaurès	
Maternelle (6 classes)	
Élémentaire (11 classes) et classe intégration enfants non francophones	<b>414</b> 156 258
Groupe scolaire Christian Blanc	<b>416</b>
Maternelle (7 classes)	194
Élémentaire (10 classes)	222
Groupe scolaire Léon Blum	<b>397</b>
Maternelle (5 classes)	144
Élémentaire (10 classes)	253
Groupe scolaire Eugène Montel	<b>556</b>
Maternelle (8 classes)	224
Élémentaire (14 classes) (CLIS 12 élèves max)	332
<b>ALSH Maternel</b>	90+24
<b>ALSH Élémentaire</b>	110+36
<b>Espace Jeunes Boîte J</b>	149
<b>Centre social Cugnalais</b>	65
<b>Centre social Mosaïque</b>	58

### 3. LES PROJETS D'ÉCOLES

#### École Élémentaire Jean Jaurès :

Axe 1 : La Maîtrise de la langue française dans la prise en compte des difficultés scolaires.

Axe 2 : Calcul mental.

Axe 3 : Eco-citoyenneté et ouverture de l'école sur le monde.

#### École Élémentaire Christian Blanc :

Axe 1 : Vivre ensemble dans le respect : bien différents, bien ensemble.

Axe 2 : La maîtrise de la langue française : lire, dire, écrire.

#### Ecole Élémentaire Léon Blum :

Axe 1 : Systématiser des activités d'écoute variées avec un travail sur les consignes orales.

Axe 2 : Améliorer la qualité graphique des élèves et diminuer les erreurs de copie.

Axe 3 : Mettre en place des organisations de classe et de fichiers d'autonomie pour apprendre la confiance en soi et en l'autre.

Axe 4 : Utiliser des supports identiques par cycle.

Axe 5 : Mettre en place un fichier outil de leçons de français et de mathématiques.

Axe 6 : Réalisation d'un rallye mathématiques intra-école.

#### Ecole Élémentaire Eugène Montel

Axe 1 : Améliorer la maîtrise de la langue française.

Axe 2 : Résolution de problèmes.

Axe 3 : Améliorer le « vivre ensemble ».

#### Ecole Maternelle Jean Jaurès :

Axe 1 : Prévention contre illettrisme et développement des compétences dans la maîtrise du langage.

Axe 2 : Continuité des apprentissages. Découverte du monde vivant.

Axe 3 : Coopérer et devenir autonome.

Ecole Maternelle Christian Blanc :

Axe 1 : Bien vivre à l'école dans le respect de tous.

Axe 2 : Vers une maîtrise de la langue écrite et orale pour tous.

Axe 3 : Vers une maîtrise du principe cardinal.

Ecole Maternelle Léon Blum :

Axe 1 : Expérimenter pour apprendre.

Axe 2 : Créer une cohésion et une dynamique d'école.

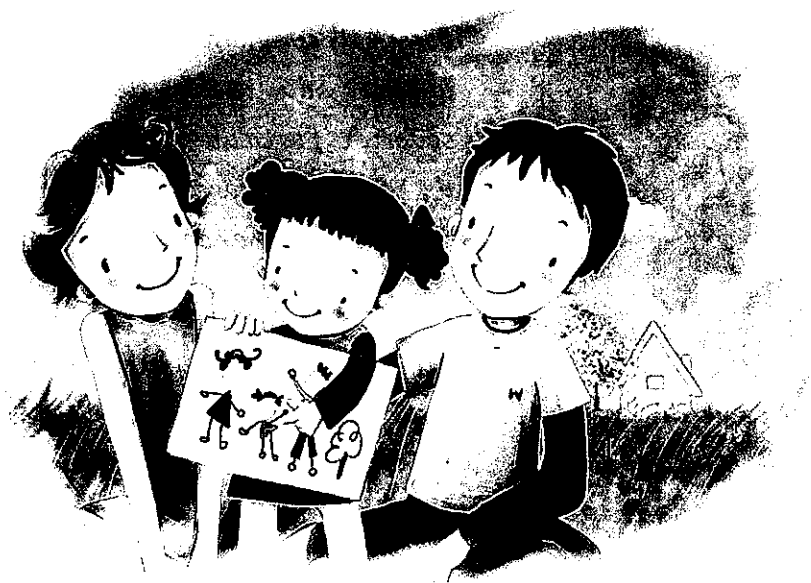
Axe 3 : Bien vivre son école.

Ecole Maternelle Eugène Montel :

Axe 1 : Le bien être de l'enfant à l'école.

Axe 2 : Bien être de l'enfant et apprentissage.

Axe 3 : Place de l'EPS dans le bien être des enfants à l'école et dans la construction des apprentissages fondamentaux.



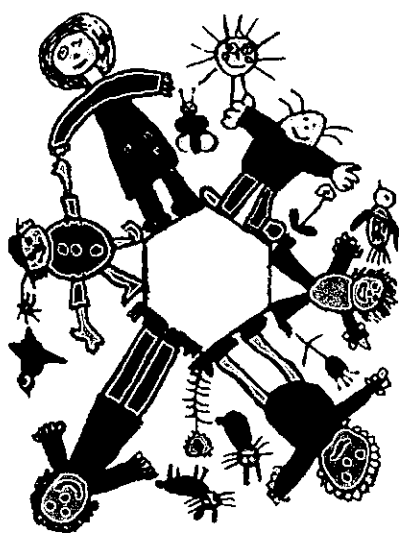
#### 4. LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE EDUCATIVE



Le Projet éducatif Territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école organisant ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Aujourd'hui la politique éducative de Cugnaux s'appuie sur un grand nombre de dispositifs et de nombreuses actions éducatives et sociales portées par différents partenaires institutionnels.

L'enjeu du projet éducatif est celui d'un pilotage global, décloisonné, partenarial et partagé entre tous qui permettra de renforcer la cohérence, la cohésion et de cibler les priorités éducatives dans le temps. Il convient également de se poser la question du besoin des familles dans le souci de l'articulation optimale des temps de vie de l'enfant et de la promotion de l'égalité des chances.



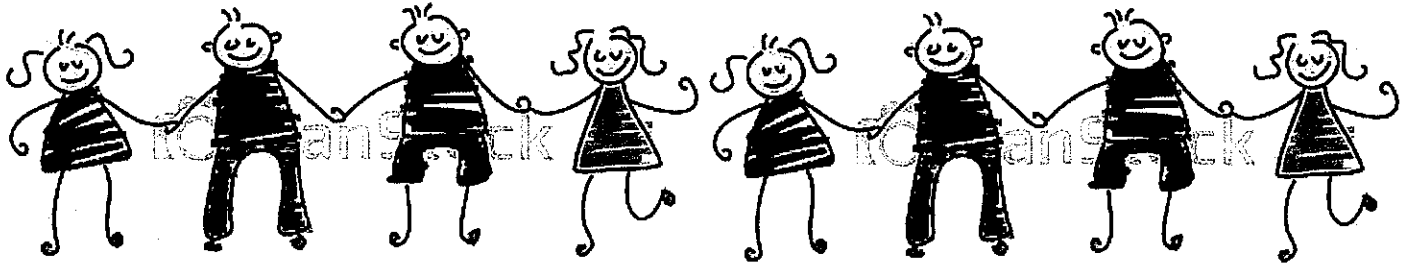
Le travail des différents partenaires mobilisés cherche à mettre l'enfant au cœur du projet. Il s'axe sur ses besoins cherchant ainsi à lui offrir un parcours éducatif cohérent tout en favorisant une nouvelle dynamique éducative qui tend vers la réussite scolaire.

Le projet éducatif est formalisé pour une durée de 3 ans aux travers d'orientations définies par la municipalité et ses partenaires. Ces orientations sont le point de départ des projets éducatifs ensuite mis en place. Elles guident également les formes de coopérations nécessaires, les relations aux familles et corps enseignants, l'engagement, et la mixité sociale.

En lien avec les parents, acteurs primordiaux et premiers de l'éducation de leur enfants, la municipalité se veut fédératrice de l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ éducatif, susceptibles de vouloir et de pouvoir travailler conjointement au projet éducatif de la ville.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant et entre les différents acteurs. L'offre éducative développée sur les temps péri et extrascolaires, mais aussi l'offre culturelle est en ce sens définie en articulation avec les projets d'école.

L'enjeu premier du projet éducatif est de permettre aux enfants, aux jeunes de se construire pour devenir des citoyens à même de trouver leur place dans la société. Il s'agit de les aider à devenir des hommes et des femmes épanouis, respectueux de leur environnement, en réduisant autant que possible les inégalités, en favorisant la réussite scolaire et en mobilisant au mieux les ressources dont dispose le territoire. L'éducation doit être au service de la réussite de tous les enfants et particulièrement des plus fragiles.



## 1/ La citoyenneté, la responsabilisation et le respect pour faire de la commune un territoire solidaire

Les activités éducatives que la mairie entend proposer ont pour objectifs de développer chez les enfants des compétences nouvelles au-delà des compétences scolaires, tel le développement de savoir faire et de savoir être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont particulièrement recherchés. Dans les activités proposées, il conviendra de favoriser la concentration, l'écoute, l'autonomie, le goût du travail et de l'effort à des fins de réussite tant sur un plan individuel que collectif.

Dans le cadre des activités éducatives il est important de donner aux enfants la capacité de faire leur propre choix, de les responsabiliser et de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif.

La production des enfants sera valorisée dans le cadre de manifestations. Il est primordial que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs.



Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer pleinement chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société ; de l'élever dans l'esprit des valeurs, en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité. La remise en place du Conseil Municipal des Jeunes est un

moyen d'amener les enfants à se questionner sur les valeurs et les grands enjeux de la société, mais également à une meilleure connaissance de leur ville et de son patrimoine.

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société. Les actions éducatives mises en place recherchent le brassage interculturel et intergénérationnel.

Des ateliers découverte, avec la participation d'adultes bénévoles impliqués dans la vie associative locale, sur des thématiques variées sont de nature à favoriser les liens intergénérationnels. Les enfants identifient d'autres adultes référents au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires et périscolaires. Ces échanges sont importants afin de conforter le lien social existant sur la commune et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain. Ces activités de découverte doivent également permettre de créer des passerelles pour les enfants, grâce à des actions proposées sur le temps extrascolaire par ces différentes associations.

Il en est de même des autres actions éducatives, comme l'accompagnement à la scolarité, qui permettent de tisser des liens intergénérationnels forts entre enfants et bénévoles.

## 2/ l'écocitoyenneté

Être un éco citoyen c'est être responsable et autonome, individuellement et collectivement. Les enfants futurs citoyens peuvent contribuer à donner un sens à la société dans laquelle ils vivent.

L'éco-citoyenneté fait référence à l'écologie : la citoyenneté s'exerce aussi vis-à-vis de l'environnement et de la nature. Les enfants ont des devoirs envers la planète sur laquelle ils vivent, et l'environnement dans lequel ils évoluent. Ces devoirs sont indispensables, car ils sont le garant du maintien des ressources vitales de la Terre.

Il s'agit donc au travers de cet axe de développement pour chaque enfant de se comporter quotidiennement en acteur de la préservation de l'environnement, en accomplissant des éco-gestes dans la vie de tous les jours. L'éco-citoyen trie ses déchets, économise l'énergie, protège la nature, consomme de façon responsable. Il s'informe sur les bonnes pratiques à accomplir, sensibilise son entourage aux éco-

gestes et essaie de faire évoluer les mentalités et de faire changer les comportements.



Cet objectif va se traduire concrètement sur le territoire communal avec :

- la mise en place de jardins éducatifs,
- la sensibilisation des enfants au tri et à la réduction des déchets,
- la sensibilisation des enfants aux économies d'énergies.
- La mise en place d'un compost sur la cuisine centrale.

Dans une plus large mesure, le projet de l'Eco-Paturage mis en place en expérimentation à l'automne 2015 fera l'objet d'un travail conjoint avec les enfants. Il est également prévu la mise en place d'un potager et d'une mini ferme pédagogique sur le centre de Loisirs de Rachéty.

Il paraît important de créer un lien privilégié entre les enfants et les animaux afin de favoriser la responsabilité des plus jeunes, de les sensibiliser à la biodiversité (en lien avec l'éco pâturage) et de créer de la cohésion.

### 3/ la santé

La problématique de la santé est double. Elle s'articule d'une part autour de l'éducation à la santé et d'autre part autour du suivi médical des enfants. Les problématiques de santé sont souvent un révélateur des inégalités : inégalités sociales, sanitaires et affectives.

L'éducation à la santé et le suivi de la santé des élèves sont déjà au cœur des missions de l'École. Cette dernière est le seul lieu qui accueille et voit grandir tous les enfants. Cependant, le traitement des questions de santé à l'École est encore perfectible. Deux axes de travail complémentaires sont déterminés :

- travailler à une clarification des missions des personnels médico-sociaux à l'École afin qu'ils puissent mieux articuler leurs actions auprès des élèves



- travailler à la promotion du bien-être à l'École (en lien avec les projets d'école) ainsi que dans les autres temps de l'enfant, parce que les difficultés psychiques sont souvent à l'origine du décrochage scolaire. Pour ce faire, il s'agit de mettre en œuvre une éducation à la santé renouvelée qui se donne pour ambition de placer l'enfant en tant qu'acteur de sa propre santé.
- Promouvoir le sport comme une composante de bien être physique et moral : mise en place de la manifestation cugn'oxygène en lien avec le service des sports.

La mobilisation des professionnels et du milieu associatif, qui connaissent les jeunes en dehors de leur statut d'élèves doit être mise en œuvre. L'éducation à la santé nourrit l'ambition d'aborder des questions plus vastes et tout aussi constituantes de la société et de l'organisation sociale des adolescents : l'égalité filles-garçons, la lutte contre toutes les discriminations, celle d'une société apaisée entre les uns et les autres.

Les actions mises en place doivent rechercher la promotion de la santé et du bien être des enfants, en veillant particulièrement à la prévention des violences. En mettant en place des actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé et de l'hygiène de vie.

La santé de l'enfant passe également par un travail sur le harcèlement. Il semble très important de sensibiliser les enfants de tout âge à l'usage à ces difficultés et notamment à l'emprise qu'ils peuvent avoir les uns pour les autres durant un âge dans lequel ils sont en construction de leur personnalité.

Le temps de restauration scolaire, doit être valorisé comme un véritable temps éducatif et l'enfant doit prendre conscience que la préservation de la santé passe par une bonne alimentation.

Un programme spécifique est mené chaque année par la diététicienne de la cuisine centrale. En accord et collaboration avec les directeurs d'école une sensibilisation à la consommation de fruits et légumes de saison et locaux est effectuée. Cet atelier

permet de faire découvrir de nouvelles saveurs mais également de sensibiliser les enfants à la fois à la préservation de leur santé et de leur hygiène de vie mais également à la consommation responsable.

Une attention particulière sera portée aux enfants présentant un handicap. Un effort sera effectué pour permettre à ces enfants d'intégrer au mieux les différents groupes, et les différentes activités proposées.

Un bon état de santé physique et psychique est la condition du bien-être et de la réussite à l'École

#### 4/ la réussite éducative pour tous.

Il s'agit ici pour la municipalité :

- D'assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs au travers d'une coopération renforcée entre les acteurs.
- De renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation.
- De favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets d'écoles.

La réussite éducative passe par la mise en œuvre de pratiques coopératives impliquant l'adhésion à des valeurs et des règles :

- Considérer l'enfant comme sujet et acteur, en s'appuyant sur ses ressources et ses potentialités.
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif,
- Favoriser la complémentarité des savoirs, des savoirs faire des partenaires pour initier une communication et un partage de l'information nécessaires à l'accompagnement.

La politique de réussite éducative s'engage de manière différente pour amener la culture à l'École. La culture est souvent le reflet d'inégalités sociales importantes. C'est pour cela qu'il est indispensable de travailler à la mise en place de partenariat entre l'École et les lieux culturels et artistiques : centre culturel, musée, bibliothèque, théâtre, etc

Dans ce sens, la municipalité offre aux écoles de la commune la possibilité de s'inscrire dans le « parcours éducatif culturel ».

Ce dispositif propose une dizaine de projets culturels couvrant les arts vivants, l'art cinématographique et photographique, le chant, la peinture, la sculpture.

Chaque année c'est 90 % des élèves qui bénéficient d'interventions de professionnels qui montent un projet en partenariat avec les équipes enseignantes autour de thèmes divers.

La municipalité s'est engagée dans deux processus institutionnels afin de promouvoir la réussite éducative :

- ◆ **Le dispositif de Veille à la Réussite Éducative (VRE) :** Ce dispositif est présenté comme une démarche de prévention qui consiste tout d'abord à repérer les enfants en rupture scolaire c'est à dire en situation d'échec chronique et de déscolarisation.

L'objectif est ensuite de rétablir un « parcours scolaire interrompu », par la réinsertion scolaire ou, lorsque cela n'est plus possible, « de construire pour chaque jeune un parcours individuel organisé autour d'un emploi du temps structurant, d'un lieu d'accueil et d'un projet ». Il s'agit donc de rechercher avec chaque jeune une solution éducative qui lui permette d'espérer trouver une voie d'insertion sociale, et si cela se peut, d'insertion professionnelle.

La veille éducative traite « des situations individuelles de jeunes » qu'elle identifie au cas par cas, mais le dispositif traite avant toute chose de l'ensemble du cercle familial et travaille ainsi sur la parentalité et sur le rôle du parent dans le suivi de la scolarité de son enfant.

- ◆ **Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :** Ce dispositif vise à soutenir les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances. Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et plus généralement une pédagogie de détour visant à leur redonner confiance. Les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et sont fortement sollicités pour s'impliquer dans l'encadrement des actions, répondant ainsi à l'axe de la parentalité mis en avant dans la nature de ce dispositif.

Les accompagnateurs à la scolarité mettent l'accent sur l'importance de l'assiduité à l'école, sur la régularité et l'organisation du travail personnel, sur la méthodologie. Ils encouragent le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir. Ils s'attachent à renforcer, grâce à un accompagnement personnalisé, le sens de la scolarité et la confiance des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussite.

Dans la continuité de la dynamique impulsée les années précédentes, la municipalité de Cugnaux a décidé de renforcer ce dispositif.

Ainsi :

- Rentrée scolaire 2014 : 2 actions supplémentaires (dont 1 au collège) et déploiement géographique pour mieux répondre à la demande.
- Rentrée scolaire 2015 : 2 actions supplémentaires (dont 1 au collège)

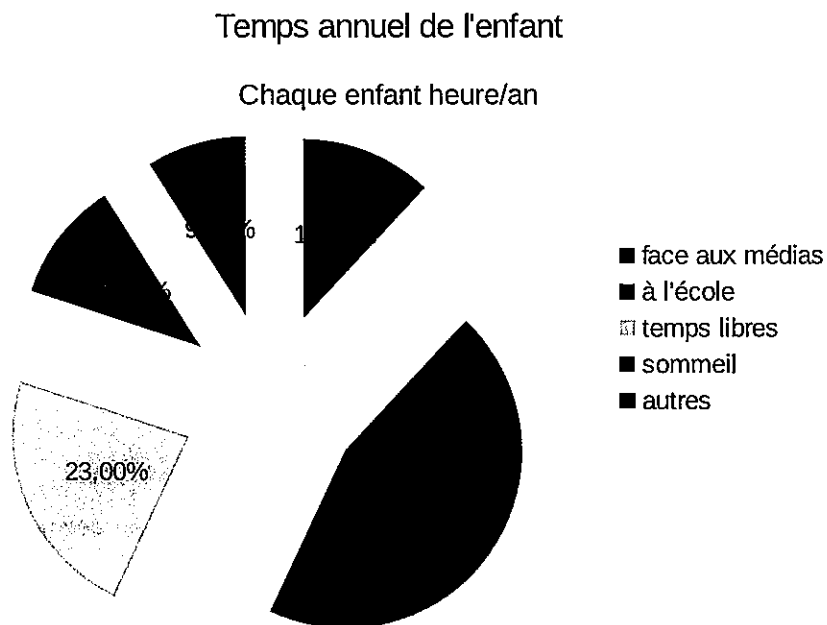
Se seront au total 12 actions qui seront portées par les centres sociaux.

Soucieux de l'implication des parents dans le dispositif mais également des étapes charnières que représentent le passage en CP et en 6ème des actions individuelles seront mises en place auprès du public de CP et CM2 et la parentalité sera travaillée. De même un partenariat plus important sera mis en place avec le corps enseignant afin que ce soient les enseignants qui orientent certains enfants vers l'accompagnement.

## 5. CONSTATS ET PERSPECTIVES

### Les temps de l'enfant :

<b>Le temps scolaire :</b>	Éducation Nationale ► <b>Temps d'éducation formelle</b>
<b>Le temps périscolaire :</b>	<b>Temps éducatif non formel</b> ► Transports scolaire, ► Garderie ou accueil de loisirs périscolaire avant la classe, ► Restauration scolaire, ► Garderie ou accueil périscolaire pendant la pause méridienne, ► 3 heures de TAP (agrées accueil de loisirs) ► Garderie ou accueil de loisirs après la classe, ► Les études surveillées, l'accompagnement à la scolarité
<b>Le temps extrascolaire :</b>	Temps éducatif non formel ► soirées, week-end, vacances
<b>L'environnement local :</b>	Un temps de vie <b>informel</b>
<b>Face aux écrans :</b>	Un temps <b>informel</b> qui peut aussi être éducatif



On constate par ce graphique qu'un enfant passe presque autant de temps devant un écran qu'à l'école.

La commune de Cugnaux à un taux de chômage de 10,9 %, c'est à dire un peu plus élevé que la moyenne nationale.

## 5.1 Atouts du territoire et leviers de mise en œuvre du PEDT :

### 5.1.1 Les dispositifs existants :

La municipalité de Cugnaux s'appuie sur plusieurs dispositifs spécifiques pour mettre en œuvre sa politique éducative à l'échelle de son territoire.

Ces lieux d'accueils sont définis selon les périodes pré, post, ou extra scolaires dans le cadre des structures d'accueil suivantes :

- ✓ Accueil périscolaire du matin, du midi et du soir,
- ✓ Restauration scolaire,
- ✓ Ateliers du soir,
- ✓ Accueils de loisirs,
- ✓ Courts séjours.
- ✓ Un accueil pour les jeunes de 11 à 25 ans, la boîte J' lieu convivial à vocation sociale et de prévention sur les jeunes.

### 5.1.2 Les services de la ville de Cugnaux :

La direction de l'éducation est composée de 3 services (scolarité, périscolaire et restauration) mais aussi de :

- x 8 structures d'accueils périscolaires,
- x 2 structures d'accueils extrascolaires, (ALSH)
- x 22 ATSEM,
- x 80 agents titulaires en animation, restauration et entretien,
- x 113 agents non titulaires, dont 79 animateurs en temps périscolaires et extrascolaires,
- x 4 responsables de CLAE,
- x Un ensemble de service (entretien du patrimoine bâti, espaces verts, police municipale, informatique) œuvrant au quotidien pour le bon fonctionnement des équipements scolaires de la commune.

La direction petite enfance est composée de :

- x 2 structures multi-accueils,
- x 1 crèche,
- x 1 halte garderie,
- x 4 éducateurs de jeunes enfants,
- x 33 assistants d'accueil diplômés.

La direction de la jeunesse accueille les cugnais entre 11-25 ans. Au sein de la boîte J'. Des projets spécifiques adaptés à chaque tranche d'âge et abordant des domaines très larges sont proposés au sein de cette structure qui compte :

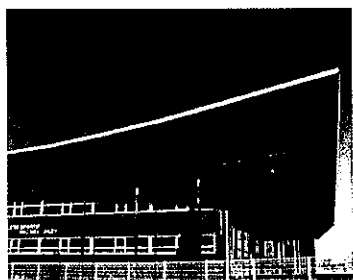
- x 7 animateurs,
- x 2 médiateurs.

Le service cohésion sociale qui englobe le centre communal d'action sociale comporte différents équipements :

- x 2 centres sociaux,
- x 1 maison de l'emploi,
- x 1 ludothèque
- x 6 travailleurs sociaux,
- x une équipe d'animateurs pour le CLAS

### 5.1.3 Un réseau d'équipements de qualité à vocation culturelle et sportive :

La mairie de Cugnaux dispose d'un panel d'équipements culturels avec une programmation artistique reconnue s'adressant à tous.

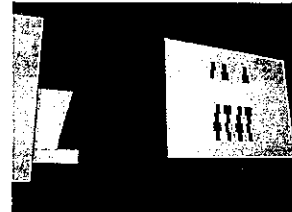
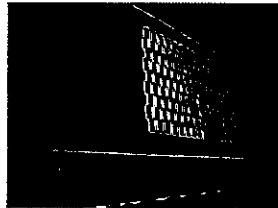
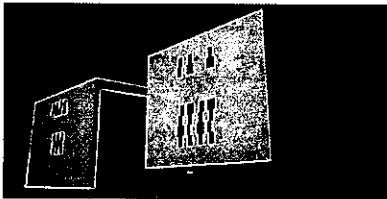


La ville dispose des équipements sportifs de qualité à savoir :

- ★ 2 Stades de Football,
- ★ 1 Stade de Rugby
- ★ 2 Terrains multi sports
- ★ 1 Skate Parc
- ★ 1 Terrain de Tir à l'Arc
- ★ 3 Gymnases,
- ★ 1 Complexe sportif,
- ★ 1 Salle de Gymnastique
- ★ 1 Salle de Tennis de Table,
- ★ 1 complexe tennistique,
- ★ 1 piste d'athlétisme,
- ★ 1 plateau extérieur.

Les équipements dédiés à la culture sont :

- L'espace Paul Eluard composé d'un théâtre de 169 places, et d'un hall d'exposition,
- L'espace Albert Camus, salle de 883 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir diverses manifestations,
- La cyberbase avec 6 ordinateurs en libre accès.



En septembre 2015, le pôle culturel de Cugnaux ouvrira ses portes, il accueillera la bibliothèque municipale et il permettra pour la première fois sur la commune de regrouper toutes les activités de l'EMEA dans un même lieu dédié entièrement à la pratique culturelle sur plus de 4 000m<sup>2</sup>

### 5.2 Les effets attendus :

les effets attendus par la mise en œuvre du PEDT outre la réussite éducative, le développement de la fibre citoyenne et une meilleure répartition du temps scolaire doivent permettre :



1/ la mise en place d'un encadrement de qualité :

- 1 responsable périscolaire par équipement est chargé de la gestion des différents temps périscolaires et de la transition entre les temps de l'enfant.
- Le recrutement d'animateurs titulaire du BAFA dans la mesure du possible pour encadrer les activités périscolaires,
- Appel à des prestataires qualifiés et des professionnels pour les animations spécifiques,
- Appui sur les associations locales pour proposer des activités nouvelles,
- Coordination des différents services municipaux et meilleure information sur l'ensemble des dispositifs existants auprès du public.

2/ appliquer les normes d'encadrement prévues réglementairement :

- 1 encadrant pour 14 enfants en classe de maternelle,
- 1 encadrant pour 18 enfants en classe élémentaire.

3/ utiliser des espaces d'accueils variés, sécurisés et identifiés par l'ensemble des acteurs intervenant sur les dispositifs périscolaires :















- Redéfinition des modalités d'utilisation des locaux,
- Partage des locaux entre l'ensemble des partenaires dans l'attente de la création d'un nouveau groupe scolaire et d'un nouveau centre de loisirs,
- Recherche de l'adaptabilité des locaux par rapport aux activités proposées,
- Sécurisation de la transition entre les différents temps de l'enfant dans l'enceinte de l'école.

4/ mettre en œuvre des propositions pédagogiques de qualité :

Définition des objectifs pédagogiques en lien avec les projets d'école.

## 6. LES TEMPS DE L'ENFANT SUR LA COMMUNE

	Côté maternelle	Côté Élémentaire	Organisateur	Tarif
Accueil Péri-scolaire	7h30-8h50		Commune	Payant
Transport scolaire	Entre 7h55 et 8h50		Conseil général	Gratuit
Enseignement	9h00-12h00		État	Gratuit
Restauration scolaire	12h00-14h00		Commune	Payant
Enseignement	14h10-16h30		État	Gratuit
Accueil péri-scolaire	16h30-18h30		Commune	Payant
Transport scolaire	Entre 16h50 et 17h25		Conseil Général	Gratuit

	<b>lundi</b>	<b>mardi</b>	<b>mercredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>vendredi</b>
<u>7h30</u>	<b>Accueil péri-scolaire</b>	<b>Accueil péri-scolaire</b>	<b>Accueil péri-scolaire</b>	<b>Accueil péri-scolaire</b>	<b>Accueil péri-scolaire</b>
<u>9h00</u>	<b>Temps scolaire</b> 	<b>Temps scolaire</b> 	<b>Temps scolaire</b> 	<b>Temps scolaire</b> 	<b>Temps scolaire</b> 
<u>12h00</u>	<b>Restauration scolaire</b> 	<b>Restauration scolaire</b> 	<b>Restauration scolaire ALSH</b> 	<b>Restauration scolaire</b> 	<b>Restauration scolaire</b> 
<u>14h10</u>	<b>Temps scolaire</b> 	<b>Temps scolaire</b> 	<b>ALSH</b>	<b>Temps scolaire</b> 	<b>Temps scolaire</b> 
<u>16h30</u>	<b>Accueil péri-scolaire et ateliers du soir</b>	<b>Accueil péri-scolaire et ateliers du soir</b>		<b>Accueil péri-scolaire et ateliers du soir</b>	<b>Accueil péri-scolaire et ateliers du soir</b>
<u>18h30</u>					

## 7. PROGRAMME OPERATIONNEL

La commune de Cugnaux forte d'un accueil périscolaire déjà très complet entend largement s'appuyer sur les activités déjà existantes pour les intégrer à son PEDT, tout en cherchant l'amélioration continue de l'action éducative territoriale.

x Le temps périscolaire du matin (accueil de 7h30 à 8h50)

- Prendre le temps de se réveiller en intégrant des temps dédiés au repos, à la détente, en fonction des besoins des enfants.
- Assurer la transition entre la maison, la famille et le temps de classe.

x Le temps périscolaire du midi (ateliers du midi de 12h00 à 14h00)

- Découverte du goût,
- Sensibilisation à l'équilibre alimentaire,
- Lutte contre l'obésité,
- Lutte contre le gaspillage,
- Plaisir de déjeuner avec ses camarades.

Ce moment est également un temps dédié au repos, à la détente en intégrant les besoins de l'enfant (jeux de cours, jeux de société, temps de lecture..) avec un temps de retour au calme avant l'entrée en classe, préalable à la reprise de l'école.

x Le temps périscolaire de l'après midi (16h30-18h30 tous les jours sauf le mercredi)

Mise en place de modules thématiques de 6 semaines qui se basent sur les axes de travail du PEDT,

Ateliers par groupe de 10-15 enfants sur la base du volontariat

Temps fort annuel de restitution (concert, expo...)

Priorité à la détente, pas de sur-sollicitation des enfants mais des propositions de jeux intérieurs et extérieurs.

Pour les plus grands, un temps est dédié à l'accompagnement aux leçons et à la détente ce qui répond à la fois aux besoins des enfants, aux demandes des parents en cohérence avec le temps scolaire et les attentes des enseignants.

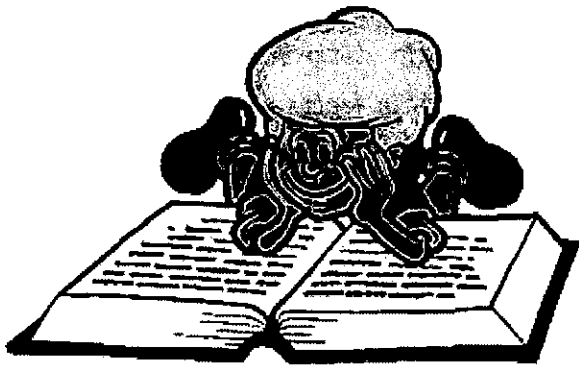
Faisabilité d'une démarche intergénérationnelle aux travers de l'intervention d'associations avec des bénévoles retraités, travail avec le service senior de la commune. Mais également mise en place de passerelles avec les enfants fréquentant les crèches pour une préparation à l'accueil en école et en centre de loisirs.

x Le temps périscolaire du mercredi après-midi (ALSH)

- Adaptation des projets pédagogiques menés à la demi journée,
- Prise en compte des besoins de l'enfant, temps de détente dans des espaces ludiques, sorties pédagogiques.

## 7.1 Les modalités de fonctionnement

Modalités d'inscriptions aux activités proposées :



### 1. Inscriptions aux accueils périscolaires :

Pour accéder à l'ensemble des dispositifs périscolaires, il est obligatoire d'avoir procédé au préalable à l'inscription au dossier du guichet unique.

Une campagne d'inscription à lieu dans le courant du mois de juin à l'accueil de la mairie, et pour les nouveaux arrivants il tient lieu de se rapprocher du service « guichet unique ».

### 2 Inscriptions aux accueils extrascolaires :

Pour les périodes de Vacances scolaires, la fréquentation d'une ou plusieurs journées au centre de loisirs (ALSH) se fait après une pré-inscription auprès du service du

guichet unique puis inscription directement auprès du service administratif du centre de loisirs.

### 3. Tarification des accueils périscolaires et extrascolaires :

La tarification de l'ensemble des accueils périscolaires et extrascolaires de la commune de Cugnax est déterminée par délibération du conseil municipal selon le quotient familial. Cette politique tarifaire garantit une égalité d'accès des usagers aux services proposés par la municipalité.

## 7.2 Articulation du PEDT avec d'autres dispositifs existants :

### \* Contrat enfance jeunesse (CEJ)

Le présent contrat enfance jeunesse a été signé pour la période 2014-2017. il englobe trois services municipaux que sont la petite enfance, la jeunesse et l'accueil ALAE et ALSH.

Le service petite enfance dans le cadre de son contrat avec la CAF travaille notamment sur les projets suivants :

- Intergénérationnel : l'objectif étant de créer du lien entre les générations par le partage d'activités conviviales et par l'échange de savoirs.
- Formation « art et tout petit » en partenariat avec le service culture : l'objectif étant de permettre aux très jeunes enfants de découvrir différentes interprétations symboliques du monde grâce à l'art.

Les services destinés aux enfants et aux jeunes (3-17 ans) œuvrent pour l'épanouissement de la population enfantine afin de favoriser l'éveil et l'ouverture vers le monde.

Le développement de projets transversaux inter-services doit garantir la continuité éducative entre la famille et l'école en contribuant à l'apprentissage de la vie sociale dans le respect des temps de l'enfant.

Chez les 11-17 ans, les animateurs travaillent à un véritable projet de vie et aident les cugnaxais sur des thématiques particulières propre à leur tranche d'âge.

Les projets développés s'articulent autour des axes suivants :

- Exercice de la responsabilité citoyenne.
- Apprentissage du libre arbitre et de l'autonomie.
- Découverte du monde et des cultures.
- Développement personnel.
- Mixité sociale.

#### \* Les contrats projets des centres sociaux

La commune de Cugnaux bénéficie de 2 centres sociaux avec chacun un contrat projet conclu avec la CAF sur la période 2015-2018. les axes de travail développés dans ces contrats recoupent ceux qui ont été retenus dans le cadre du PEDT aussi un travail collaboratif peut être envisagé.

Les contrats projets du centre social cugnalais et du centre social du vivier entendent développer les axes de travail suivants :

- Parentalité : Soutenir les familles dans leur rôle éducatif,
- Rompre l'isolement,
- Prévenir et réduire les exclusions,
- Encourager l'initiative des habitants,
- Aller vers les habitants sur leur lieu de vie,
- Jeunesse

#### \* Le dispositif de la Veille et la Réussite éducative (VRE)

Ce dispositif mis en place sur la commune de Cugnaux dans le cadre de la loi 2005-32 du 18 janvier 2005 vise à apporter des réponses concertées et adaptées aux jeunes et à leur famille en situation de fragilité éducative, sociale, culturelle ou de santé dans un cadre préventif.

Le dispositif s'adresse en priorité aux enfants issus de la ZSP entre 5 et 16 ans en situation de rupture ou de fragilité scolaire, sociale ou de santé.

#### \* Le projet d'établissement de l'EMEA de Cugnaux.

Ce projet signé pour la période 2012-2015 a pour objectifs de dynamiser la politique culturelle par le développement de l'offre artistique et culturelle en

*favorisant la solidarité :*

*- continuer la sensibilisation des enfants dans le cadre scolaire avec le Plan de développement de l'Éducation artistique à l'école en partenariat avec l'Education Nationale et faire évoluer ce plan vers le péri et l'extra scolaire ;*

*- renforcer les partenariats culture avec les autres services de la ville pour donner l'accès au public dits « empêchés ou éloignés » : CCAS, Petite Enfance, Jeunesse, Enfance ;*

*- renforcer des actions sur le lien social et l'insertion : dispositifs culture/justice et culture/santé.*

## 8. PILOTAGE

### 8.1 Les partenaires du PEDT

Le projet éducatif territorial repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- ✓ La commune de Cugnaux, son maire, ses élus.
- ✓ Les services communaux.
- ✓ Les services de Toulouse Métropole.
- ✓ Les services de l'Éducation nationale et particulièrement l'inspecteur de circonscription, les directeurs et les enseignants.
- ✓ Les représentants de l'État.
- ✓ Les partenaires institutionnels : CAF, DDCS.
- ✓ Les partenaires extérieurs intervenants spécifiquement sur le champ éducatif.
- ✓ Les associations locales dans le cadre de conventions de partenariat.
- ✓ Les représentants des parents d'élèves.
- ✓ Les parents d'élèves dans leur ensemble.
- ✓ Les enfants.

### 8.2 Structure de gouvernance du PEDT

#### 8.2.1 La mise en place d'un comité de pilotage global

Une structure de pilotage issue de ce partenariat sera installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.

Présidé par le Maire le comité de pilotage est composé :

- Des élus municipaux de Cugnaux et des représentants des services municipaux,
- De Monsieur l'inspecteur de circonscription de l'Éducation nationale,
- D'au moins un enseignant référent PEDT par école
- De représentants des parents d'élèves,
- D'un représentant de la CAF,
- D'un représentant de la DDCS.
- D'un représentant par association intervenant sur l'école



### 8.2.2 Les missions du comité de pilotage.

Le rôle principal de ce comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs, et de recherche d'articulation entre les différents partenaires.

Il s'agit également d'identifier les difficultés rencontrées afin de formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Cette structure de pilotage globale s'appuiera également pour alimenter ses réflexions sur :

- x Un comité de suivi du PEDT associant les directeurs, les coordinateurs, les responsables périscolaires et extrascolaires et les délégués de parents d'élèves.
- x La mise en place d'indicateurs d'évaluation (bilan, enquêtes...)
- x D'ateliers organisés dans le courant de l'année scolaire afin de réunir tous les acteurs et d'évaluer la mise en œuvre du PEDT

### 8.3 Modalités d'évaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT constitue un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. Cette évaluation est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outils jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet.
- Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet éducatif territorial sur la réussite éducative de tous les enfants.
- Pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés.

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Il n'a pas été ainsi souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait par la suite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève en effet d'un travail commun des partenaires.

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur trois orientations stratégiques. Ainsi des critères d'évaluation de natures différentes sont proposés permettant de juger :

- *Sa pertinence* : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire.

- *Son efficacité* : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs visés et les résultats atteints.

- *Son impact* : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et à long terme. Ils permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et dans l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet.